

Department of Health / Ministère de la Santé
Primary Health Care / Soins de santé primaires
P.O. Box / C.P. 6000
Fredericton, NB (N.-B.) E3B 5G8
Tel. / Tele. (506) 453-6349
Fax / Telec: (506) 453-8711

Date : January 19, 2022 / 19 janvier 2022 **Ref./Réf. :**

To/Dest. : Vitalite Health Network / Réseau de santé Vitalité
Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon
Social Development / Développement social
New Brunswick Extra-Mural Program / Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick
Telecare 811 / 811 Télé-soins
New Brunswick Medical Society / Société médicale du Nouveau-Brunswick
New Brunswick Pharmacists' Association / Association des pharmaciens du
Nouveau-Brunswick
New Brunswick College of Pharmacists / Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

From/Exp. : Janique Robichaud-Savoie, Executive Director, Primary Health Care / Directrice générale,
Soins de santé primaires

Copies : Jennifer Elliott, Acting Assistant Deputy Minister, Health / Sous-ministre adjointe par
intérim du ministère de la Santé
Noortje Kunnen, Director, Community Health and Chronic Disease Management / Directrice,
Santé communautaire et de la gestion des maladies chroniques
Joanne Leighton, Consultant, Community Health and Chronic Disease Management /
Conseillère, Santé communautaire et de la gestion des maladies chroniques

Subject/objet : Temporary change in eligibility criteria for government coverage of prescription renewal
services by pharmacists for patients due to Omnicron / Changement temporaire aux critères
d'admissibilité à la couverture par le gouvernement des services de renouvellement des
ordonnances par les pharmaciens pour les patients en raison du variant Omicron

Since October 2021, pharmacists have been able to renew prescriptions for eligible New Brunswick residents with no service fee if they do not have a primary care physician or nurse practitioner or are in an urgent situation where they cannot get a prescription renewed by their primary care physician or nurse practitioner.

Depuis octobre 2021, les pharmaciens peuvent renouveler les ordonnances de résidents du Nouveau-Brunswick qui répondent aux conditions requises, et ce, sans frais de service, si ces résidents n'ont pas un médecin de soins primaires ou une infirmière praticienne ou se trouvent dans une situation urgente où il leur est impossible d'obtenir un renouvellement de la part de leur médecin de soins primaires ou infirmière praticienne.

In an effort to improve access to primary care during this fifth wave of Covid, effective January 20, 2022, we are temporarily removing the "urgent" criteria from the eligibility for claims for pharmacist prescription renewals. Service fees for prescription renewals by

Afin d'améliorer l'accès aux soins primaires pendant cette cinquième vague de la COVID, nous retirons temporairement le critère « d'urgence » d'admissibilité aux demandes de renouvellement des ordonnances par des pharmaciens. Ce changement entre en vigueur

pharmacists will be covered by the Department of Health for patients who have a primary care physician or nurse practitioner and who require a prescription renewal for continuity of care, regardless of urgency.

All other criteria for claims by pharmacists under this GNB funded program remain the same.

More information for providers can be found here: [Health Professionals \(gnb.ca\)](#) and information for patients can be found here: [Patients \(gnb.ca\)](#).

Thank you.

le 20 janvier 2022. Les frais de service de renouvellement des ordonnances par les pharmaciens seront couverts par le ministère de la Santé pour les patients qui n'ont pas accès auprès d'un médecin de soins primaires ou une infirmière praticienne et qui ont besoin d'un renouvellement d'ordonnance pour assurer la continuité de leurs soins, qu'il s'agisse d'une situation urgente ou non.

L'ensemble des autres critères relatifs aux demandes de pharmaciens au titre de ce programme financé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick demeurent inchangés.

Vous trouverez de plus amples renseignements pour les fournisseurs à l'adresse [Professionnels de la santé \(gnb.ca\)](#) et des renseignements pour les patients à l'adresse [Patients \(gnb.ca\)](#).

Merci.

Original signed by / Original signé par



Janique Robichaud-Savoie
Executive Director / Directrice générale
Primary Health Care / Soins de santé primaires